



Communiqué

Date: 29.06.2016

Embargo: jusqu'au début de la conférence de presse

Les décisions prises par le Parlement et les dépenses consacrées à l'asile grèvent les finances fédérales

Lors de sa séance d'aujourd'hui, le Conseil fédéral a approuvé les chiffres du budget 2017 assorti du plan intégré des tâches et des finances (PITF) 2018-2020. Le budget 2017 présente un déficit de financement de quelque 600 millions. Vu la croissance exceptionnellement forte des dépenses dans le domaine de la migration, le Conseil fédéral propose au Parlement de déclarer extraordinaire une partie de ces dépenses. Dans le plan financier 2018-2020, le Conseil fédéral prévoit en outre des déficits allant de 1,4 à 2 milliards par année. Ces déficits résultent non seulement des dépenses en matière de migration, mais également des décisions parlementaires qui viendront grever les finances fédérales à partir de 2018. Le Conseil fédéral présentera en automne une nouvelle série de mesures de stabilisation pour les années 2018 à 2020.

Selon les chiffres approuvés aujourd'hui, le budget 2017 présente 68,8 milliards de recettes et 69,4 milliards de dépenses, soit un déficit de financement de quelque 600 millions. Sans la forte croissance des dépenses requises par la migration (+ 850 mio), le budget serait conforme au frein à l'endettement, qui autorise un déficit conjoncturel de quelque 350 millions. Dans ce contexte, le Conseil fédéral a décidé de proposer au Parlement de déclarer extraordinaire une part de 400 millions des dépenses supplémentaires consacrées à l'asile. En vertu du frein à l'endettement, cette mesure permet d'enregistrer un excédent structurel d'environ 100 millions dans le budget ordinaire et un déficit de 400 millions dans le budget extraordinaire.

<i>en mrd de CHF</i>	Budget 2016	Budget 2017	TC 16/17	Plan financier 2018	Plan financier 2019	Plan financier 2020	Ø TC 16/20
1 Recettes	66.7	68.8	3.1%	71.0	73.4	75.3	3.1%
2 Facteur conjoncturel	1.010	1.005		0.999	1.000	1.000	
3 Plafond des dépenses selon le frein à l'endettement	67.4	69.1		70.9	73.4	75.3	
4 Dépenses	67.2	69.4	3.3%	72.4	75.4	76.8	3.4%
5 dont dépenses extraordinaires		0.4					
Solde de financement [1-4]	-0.5	-0.6		-1.4	-2.0	-1.4	
Déficit conjoncturel autorisé [1-3]	-0.7	-0.3		0.1	0.0	0.0	
Solde structurel budget ordinaire [3-4+5]	0.2	0.1		-1.5	-2.0	-1.4	

Dans le plan financier 2018-2020, les finances fédérales sont grevées par les dépenses en

matière de migration, qui restent élevées, ainsi que par différentes décisions prises par le Parlement. L'augmentation des ressources destinées à l'armée, à la réforme Prévoyance Vieillesse 2020, au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération ainsi qu'au probable maintien du taux de TVA spécial pour l'hôtellerie entraîneront, déjà en 2018, une baisse de plus de 1 milliard du résultat. S'y ajoutent également, à partir de 2019, des coûts supplémentaires découlant de la troisième réforme de l'imposition des entreprises. C'est pourquoi le Conseil fédéral prévoit des déficits structurels allant de 1,4 à 2 milliards par année à partir de 2018. Il approuvera le message concernant le budget 2017 assorti du PITF 2018-2020 au cours de la deuxième moitié du mois d'août.

Mettre en œuvre le programme de stabilisation 2017-2019 et éviter les charges supplémentaires

En raison des déficits structurels élevés, il est indispensable de mettre en œuvre, dans son intégralité, le programme de stabilisation 2017-2019, qui a été adopté en mai 2016. Par ailleurs, en automne prochain, le Conseil fédéral fixera les paramètres d'une nouvelle série de mesures de stabilisation qui permettront aux finances fédérales de respecter les exigences du frein à l'endettement à partir de 2018. L'étendue de ce nouveau train de mesures dépendra notamment des charges supplémentaires que le Parlement choisira de maintenir dans les domaines mentionnés durant la session d'automne 2016. Pour éviter que le besoin d'assainissement n'augmente encore, le Conseil fédéral a décidé que seules les nouvelles tâches qui ne peuvent être reportées seront prises en considération. Il interviendra également auprès des Chambres fédérales pour qu'elles ne prévoient pas de nouvelles dépenses pour l'instant.

Créer une marge de manœuvre et accroître la flexibilité

La fréquence à laquelle il a fallu élaborer des programmes d'économies ces dernières années compromet la sécurité de la planification et la qualité du budget. C'est pourquoi le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances de lui soumettre, après le train de mesures de stabilisation pour les années 2018-2020, des propositions visant à accroître la marge de manœuvre budgétaire et la flexibilité des dépenses fortement liées. Il s'agit de garantir la mise en œuvre, si possible sans restrictions durant les années 2016 à 2024, des priorités en matière de dépenses qui ont été fixées en janvier 2016 dans le cadre du plan financier 2017-2019 de la législature. En outre, le Conseil fédéral entend examiner les règles du frein à l'endettement sans pour autant remettre en question la réduction de la dette déjà réalisée ni la règle des dépenses inscrite dans la Constitution. Le Département fédéral des finances présentera au Conseil fédéral un rapport sur ce sujet d'ici à fin 2016.

Renseignements:

Philipp Rohr, responsable de la Communication,
Administration fédérale des finances AFF
tél. +41 58 465 16 06, philipp.rohr@efv.admin.ch

Département responsable:

Département fédéral des finances DFF

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Graphiques
- Aperçu de l'évolution des recettes et des dépenses
- Besoins financiers exceptionnels en vue d'atténuer la forte croissance des dépenses dans le domaine de l'asile
- Examen du mécanisme du frein à l'endettement

